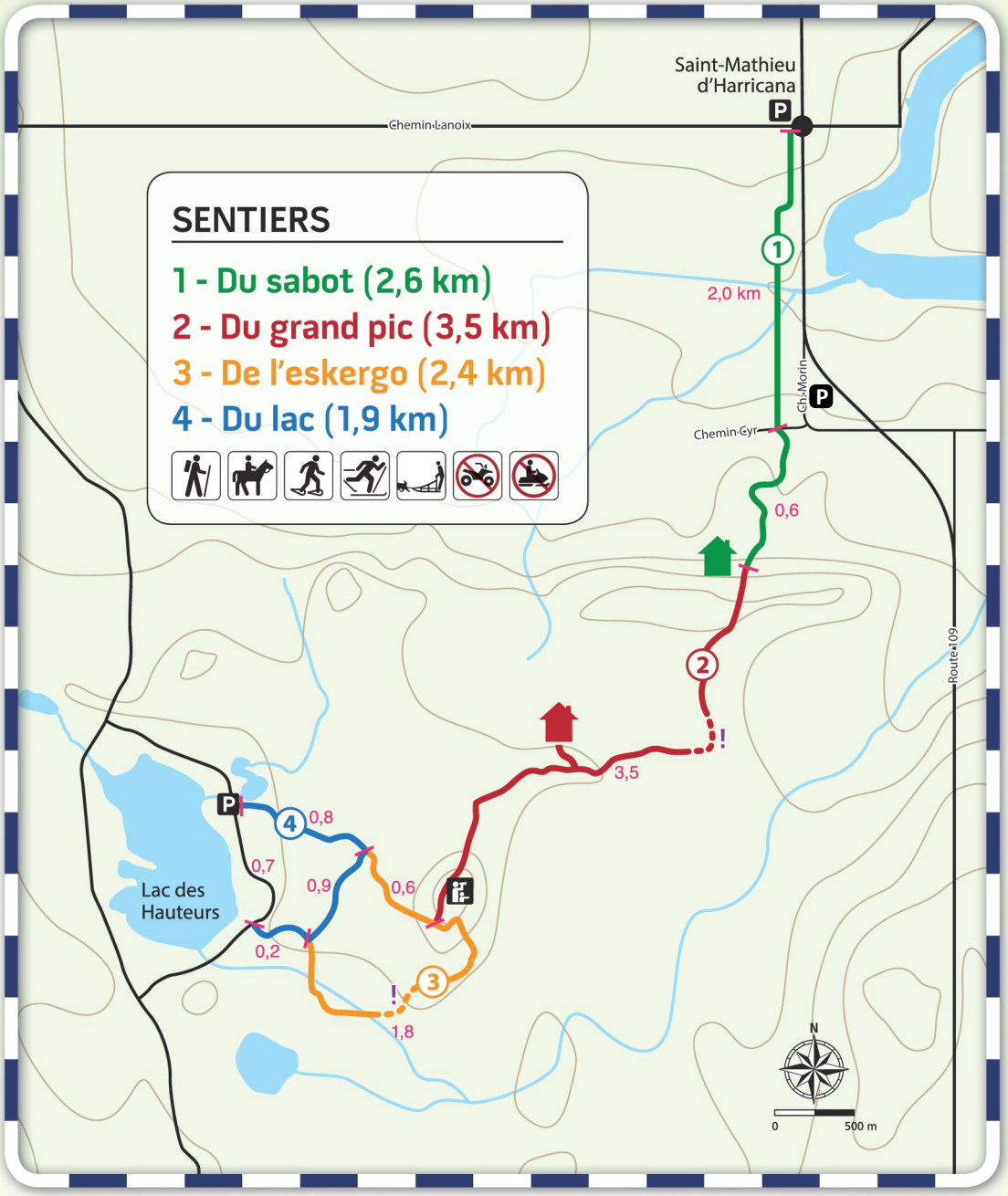
SENTIERS MUNICIPAUX



→ *Utiliser, respecter, protéger et améliorer.*

Municipalité de
St-Mathieu-
d'Harricana
« Village de l'Or Bleu »

Règlements sentiers municipaux

- Les marcheurs doivent user de prudence en tout temps afin d'éviter toutes blessures. La Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana se dégage de toutes responsabilités. Aucune ronde de sécurité n'est effectuée dans les sentiers.
- Les marcheurs doivent se promener tout en se préoccupant du respect de la nature, des autres et des animaux.
- Les feux de camp et feux d'artifices sont interdits sous peine de poursuites.
- Étant donné qu'il s'agit de sentiers dans la nature, les déchets du marcheur devraient être rapportés avec lui.
- ! Certaines zones de ces sentiers **pourraient être accessibles seulement en hiver**.
- Accès interdit aux véhicules à moteur.